



Cogolin, le 15 avril 2026

Madame, Monsieur, cher(e) collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil d'Administration du CCAS qui aura lieu :

MARDI 28 AVRIL A 17H 00
SALLE REUNION – BASTIDE PISAN- RDC

L'ordre du jour comporte notamment la question relative au vote à l'ensemble des budgets.

Conformément à l'article L1612-26 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le projet du CCAS est communiqué aux membres du conseil d'administration avec les rapports correspondants, 12 jours au moins avant la réunion consacrée à l'examen du budget primitif 2026.

C'est pourquoi, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, avant la convocation officielle à la séance du **28 avril 2026**, les documents suivants relatifs concernant :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 avril 2026
- 2. Élection du président de séance
- 3. Approbation CFU 2025
- 4. Affectation du résultat 2025
- 5. Approbation du Budget Primitif 2026

- Questions diverses

Comptant sur votre présence, recevez, Madame, Monsieur, cher(e) collègue l'assurance de mon bien sincère dévouement.

Pour le Maire
L'Adjoint délégué

Le maire
Président du CCAS
Isabelle FARNET RISSO

